



## Procès-verbal de la réunion de conseil du 05/04/2023



Personnes présentes : Mrs THIEVET Christian, LADRIERE Daniel, CANDAEËS Roger, BOISLEUX Christian, ROUSSELLE Sébastien, DEGEUSER Simon, LAGRENE Franck, DEGROOTE Philippe, LETERME Julien, LALIN Raphaël, SANTY Jean-Pierre

Mme VERMEESCH Julie, ANSELIN Ghislaine, DERON Laurence, BUKOWINSKI Nathalie

Est élue secrétaire de séance : Mme Ghislaine ANSELIN

---

Le quorum est atteint.

**La séance est ouverte à 20h05**

***Monsieur le maire donne lecture du Procès-Verbal du 8 mars 2023.***

***Aucune remarque et observation, le PV est approuvé à l'unanimité.***

**1. Vote du Budget Primitif**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SANTY, délégué aux finances, pour la présentation du budget primitif 2023.

Montant des dépenses de fonctionnement prévu en 2023 : 427 300.00euros

Montant des recettes de fonctionnement prévu en 2023 : 1 509 866.33 euros

Montant des dépenses d'investissement prévu en 2023 : 917 085.02 euros

Montant des recettes d'investissement prévu en 2023 : 917 085.02 euros

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

**2. Vote de la fongibilité des crédits par section**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la nomenclature M57 donne à la commune la possibilité d'ajouter de la fongibilité de crédit. Le Conseil a la possibilité de voter un fond de crédit supplémentaire à hauteur de 7.5% maximum par section (fonctionnement - investissement) lors d'un manque de crédit dans un chapitre. Cette mesure évite de réunir le Conseil Municipal pour décider ou non d'ajouter un supplément de crédit dans un chapitre.



Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à dépenser jusqu'à 7.5% en fonctionnement et investissement dans le cas où la commune aurait besoin de crédit supplémentaire dans un chapitre.

**3. Renouvellement du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose de renouveler le tableau des effectifs.  
Il énonce le personnel de la commune en 2023 : soit 4 personnes.  
L'Assemblée approuve à l'unanimité le tableau des effectifs.

**4. Désignation du paysagiste et validation de son devis**

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal les réponses obtenues suite à la sollicitation de deux paysagistes pour l'aménagement du centre bourg : l'un a décliné l'offre par manque de temps, le second quant à lui a remis son offre dans les temps impartis.  
Après étude de l'offre, le Conseil Municipal décide de retenir Monsieur LABORDE, paysagiste concepteur.

**5. Demande de subvention au titre du fond vert pour ingénierie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du fond vert pour ingénierie pour l'aménagement du centre bourg.  
Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du fond vert pour ingénierie et d'effectuer les démarches nécessaires.

**6. Election d'un nouveau délégué au SIVU du RPI**

Monsieur le Maire évoque à l'Assemblée que la commune doit voter un nouveau délégué au SIVU du RPI suite à la démission d'un élu de la commune.  
Monsieur le Maire propose de donner sa candidature et demande au conseil s'il y a d'autres candidats. Personne ne postule  
Après vote à l'unanimité, Le Conseil approuve la candidature de Monsieur le Maire comme délégué au SIVU du RPI.

**7. Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'admission en non-valeur toujours impayé par l'utilisateur malgré les mises en demeure réalisées.  
La trésorerie incite la commune à prendre en charge cette régularisation et de l'ajouter au budget 2023.  
Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'admission en non-valeur au budget primitif 2023.

**8. Demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du FARDA pour l'étude d'aménagement du centre bourg.



Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental et d'effectuer les démarches nécessaires.



**9. Divers**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal les diverses manifestations.

**La séance est levée à 22h10.**